Organisation d'une campagne, dans l'Union européenne, sur le refus de la violence contre les femmes

1996/2149(INI) - 14/07/1997

La violence basée sur le sexe témoigne non seulement de l'inégalité des rapports de force dans notre société, mais constitue également un immense obstacle aux efforts visant à remédier à l'inégalité entre femmes et hommes. C'est une des nombreuses considérations qui a amené la commission à adopter le rapport de Mme ERIKSSON sur la nécessité d'une campagne européenne de "tolérance zéro" à l'égard de la violence contre les femmes. Les Etats membres sont appelés à ériger en crime les actes de violence à l'encontre des femmes et à adopter des législations spécifiques visant à protéger les victimes de violences sur le sexe. Le rapport met en valeur la nécessité de créer des programmes scolaires visant à sensibiliser les jeunes filles et les garçons aux conséquences de la violence basée sur le sexe. Il faudra également promouvoir des initiatives pour venir en aide aux victimes des violences et de la traite des femmes en particulier. Les responsables de la traite devront être poursuivis et punis. Ils devront également être rééduqués dans le cadre de programmes nationaux appropriés. Dans le rapport l'on demande aux Etats membres de soutenir et de financer des services indépendants pour les victimes de violence et mettre en place des organes chargés d'assurer la coopération des services venant en aide aux femmes et aux enfants à leur charge pour reconstruire leur vie. Les femmes des pays tiers victimes de violence ou menacées de violence basée sur le sexe doivent pouvoir bénéficier de l'accueil de l'Union. A ce titre, le Conseil est appelé à adopter des dispositions dans le cadre de la politique de l'immigration. En outre, une clause sur le respect des droits des femmes doit être inscrite dans les accords conclus avec les pays tiers. La commission demande que 1999 soit désigné année mondiale de la lutte contre la violence à l'égard des femmes. La Commission européenne est sollicitée pour examiner le résultat des campagnes qui ont déjà été menées dans les Etats membres pour utiliser les meilleurs éléments pour une campagne européenne qui sera lancée au cours de lAnnée européenne de la lutte contre la violence à l'égard des femmes. Cette campagne devra être axée sur la défense des victimes., la prévention des violences et le traitement des agresseurs. Une ligne budgétaire pour l'année de lutte à la violence contre les femmes et pour l'organisation de la campagne devra être proposée par la Commission européenne afin d'assurer que des crédits suffisants soient disponibles.